

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact acoustique inacceptable, et dont l'étude est irrégulière.

En effet, il apparaît que les prétendus points de mesures ne sont qu'un amalgame de fausses informations qui peuvent laisser sous-entendre que ces mesures n'auraient jamais été faites, que Venathec ne se serait jamais déplacé sur site, et si les mesures ont été faites, les conclusions ne peuvent qu'apparaître douteuses ou erronées au vu des adresses, des états initiaux, etc. fantaisistes ou mélangés qui sont présentés :

### 1 - Fiche Point de mesure n°1 : SOUDUN

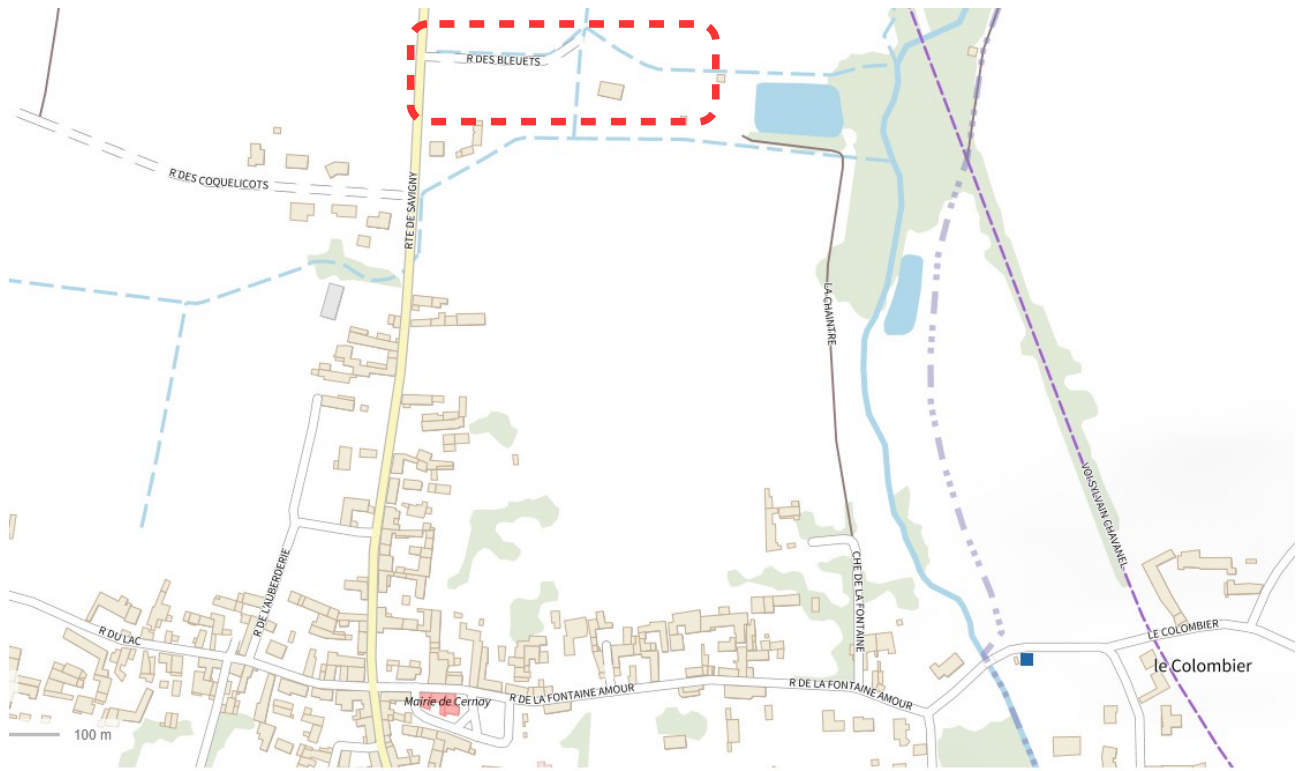
Page 18/87, on peut lire :

Fiche point de mesure n°1 – Soudun			
Description de l'environnement			
Adresse :	6 Route des Bleuets 86140 Cernay	Type d'habitat :	Village (la mesure est réalisée en périphérie du village, dans la partie de la zone d'habitation la plus proche des éoliennes envisagées, où les bruits de voisinage et d'activité humaine sont jugés moins importants).
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier, Élevage de chiens, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bonne, plutôt conservatrice

Adresse du point de mesure n°1 = FAUX : SOUDUN appartient à la commune de Savigny-sous-faye et non à CERNAY.

D'autre part, AUCUNE Route des Bleuets n'existe à Savigny-sous-faye et en conséquence ni à Soudun.

La rue des Bleuets existe, oui, mais à Cernay comme le démontre le plan ci-dessous. Et ce n'est pas le lieu du point de mesure !!!



Description de l'environnement			
Adresse :	6 Route des Bleuets 86140 Cernay	Type d'habitat :	Village péri de l des brui hum imp
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier, Élevage de chiens, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bon

Vue aérienne large (la croix représente la position du microphone)

Le sens de la flèche matérialise

En conséquence, l'adresse étant fautive, « les sources sonores environnantes », « le type d'habitat » et « Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations » sont erronés.

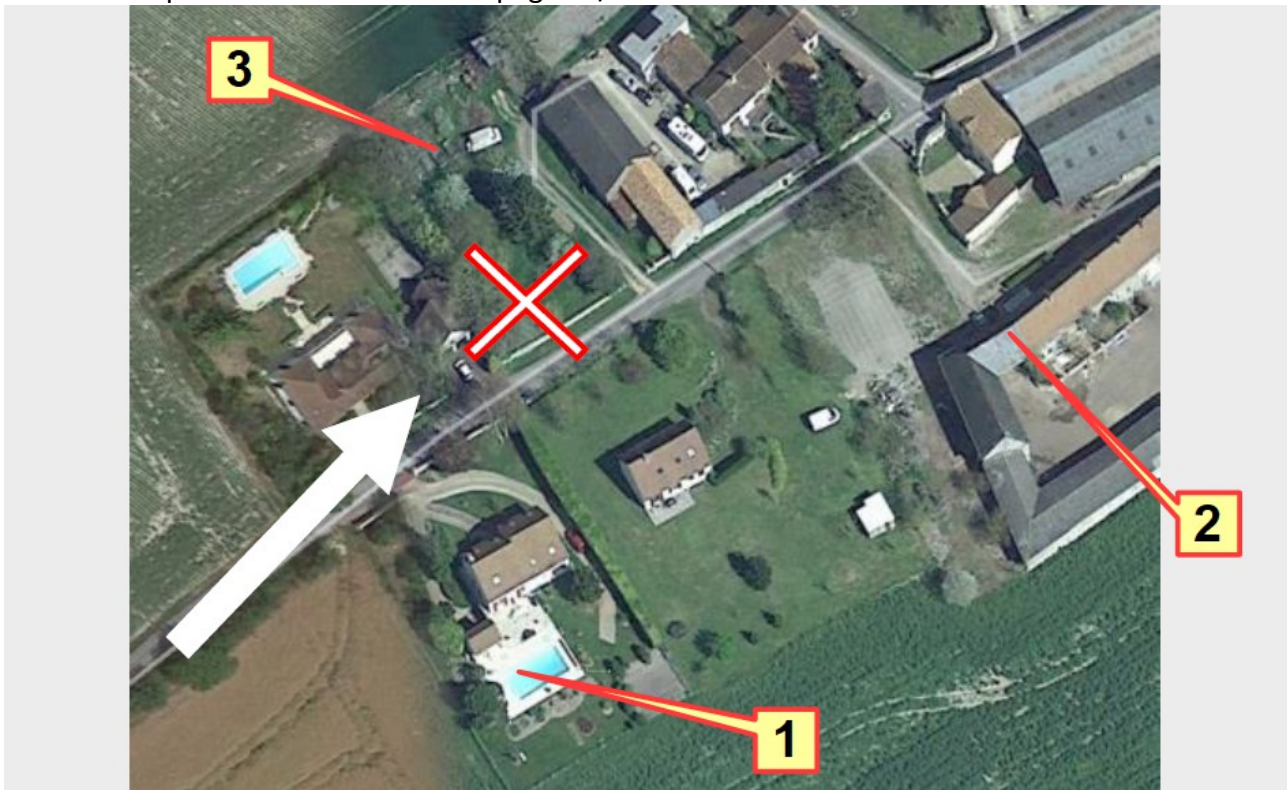
« Type d'habitat : Village (la mesure est réalisée en périphérie du village, dans la partie de la zone d'habitation **la plus proche des éoliennes** envisagées, où les bruits de voisinage et d'activité humaine sont jugés moins importants). » : **FAUX**

- 1- Soudun : il s'agit d'un lieu-dit ou hameau et non un village.
- 2- Les bruits d'activité humaine NE SONT PAS « moins importants » en raison des activités mécaniques présentes sur le site (voir photo sat suivante).
- 3- Il ne s'agit pas de l'habitation la plus proche des éoliennes au niveau du hameau Soudun, puisque l'habitation la plus proche est le n°7 « Soudun » (repère 1 photo suivante). D'ailleurs la pose du micro a été proposée aux propriétaires qui n'ont pas

refusé. POURQUOI avoir alors choisi un site de pose du micro autre ? plus éloigné, moins représentatif en termes de bruit ambiant ? Bien évidemment, L'OBJECTIF EST CLAIREMENT DE FAUSSER CETTE ETUDE dans l'intérêt du promoteur.

- 4- Les références présentées (photos) sont antérieures à 2015 (pour une étude de 2022 !) et non représentatives de l'état initial réel en 2022.

Extrait de la photo satellite de l'étude page 18/87 :



*Le sens de la flèche matérialise le sens de propagation des bruits éoliens (sens éoliennes vers habitation)*

On observe que sur la parcelle avec la croix rouge (pose du micro) seule 1 voiture est présente (repère 3).

On constate au milieu à droite que la ferme est en bon état (repère 2).

**Or cette ferme a brûlé en 2015 (repère 2bis photo suivante).**

Donc cette étude acoustique de 2022 affiche un « état initial » antérieur à 2015.

Ci-après, une photo google-map actuelle qui permet de visualiser la ferme brûlée (repère 2 bis), et l'état réel du lieu de pose du micro, dans le parking d'un atelier de mécanique automobiles où l'on distingue 9 véhicules sur le parking extérieur seul (repère 3bis), qui est parfaitement représentatif de la situation en 2022 lors de l'étude acoustique.

Est également identifiée sur cette carte, la maison la plus proche des éoliennes, le n°7, qui n'avait pas refusé la pose de micro lorsque la société Venathec acoustique l'avait proposé, maison la plus impactée et permettant une mesure de bruit la plus représentative du hameau (repère 1).



Et en effet, il conviendrait de lire :

*type d'habitat* : parking d'atelier de mécanique Auto (googlemap2023 ci-dessus)

Concernant « *les sources sonores environnantes* » :

à RAJOUTER : Bruits atelier mécanique automobile

Est mentionné « *élevage de chien* » : FAUX, aucun élevage de chien à plusieurs kilomètres à la ronde.

Est mentionné « *trafic routier* » : 10 véhicules par jour ! Cette mention de trafic routier est à affiner.

« *Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations* » : MAUVAISE – **Forte surestimation du bruit ambiant réel.**

L'état initial des sources sonores environnantes est également complètement erroné.

## 2 - Concernant la Fiche Point de mesure n°2 : La Maison neuve

Fiche **Sans objet** puisque les conditions de pose du micro ne respectent pas les préconisations (et règles) élémentaires permettant des mesures représentatives des conditions réelles.

## 3 - Fiche Point de mesure n°3 : Cernay

Concernant *les sources sonores environnantes* : est mentionné « *élevage de chien* » !?  
 Nous n'avons pas connaissance d'élevage de chien à proximité.

## 4 - Fiche Point de mesure n°4 : « La Thuie » Page 24/87 :

L'adresse mentionnée 232 route de Lenclôître 86140 DOUSSAY est **FAUSSE**.

Si le 232 route de Lenclôître existe bien à Doussay, le lieu réel (qui est présenté en photo) de la pose du micro est une habitation qui appartient à la commune de Cernay, le **n°29 La Tuie**.

Il s'avère que « *les sources sonores environnantes* » sont incomplètes... Volontairement ou pas ?!!! En effet, sur la propriété dans laquelle le micro a été posé existe un poulailler (avec plusieurs poules, ... oui !) qui se situe à moins de 30m du micro, mais « malheureusement » ( !!) non visible sur la photo présentée page 24/87.

« les sources sonores environnantes » devraient donc mentionner « bruit de poulailler » par exemple.

A noter que l'analyse de Venathec sur ce point de mesure ne relève pas la présence de ces volailles. L'analyse semble donc peu convaincante sur sa qualité par manque d'expertise, de professionnalisme ?

A noter également que le positionnement du micro à moins de 5m d'une route interroge et à 1m d'une haie de feuillus, alors que la surface de la propriété concernée permettait un positionnement plus lointain.

Troisième point : L'adresse est erronée puisque la maison objet de ce point d'écoute n°4 appartient à la commune de Cernay, et non Doussay comme mentionné dans le descriptif du point de mesure n°4 (page 24/87)

Conclusion pour ce point de mesure :

Fiche point de mesure n°4 – La Tuie			
Description de l'environnement			
Adresse :	232 Route de Lenclôître 86140 Doussay	Type d'habitat :	Maison isolée
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier de la D20, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bonne

5 - Fiche Point de mesure n°5 – Le Jacquelin Page 26/87 :

Ci-dessous un extrait de la page 26/87. Il est à noter que Venathec acoustique a omis de préciser que le micro d'écoute a été positionné à 30m d'une exploitation agricole, repérée en bleu sur cet

extrait de l'étude :



L'état initial des « sources sonores environnantes » est donc erroné et a été volontairement sous-évalué, ou par incompétence incontestable (puisqu'il aurait dû mentionner « exploitation agricole » dans ces sources sonores environnantes).

Dans les deux hypothèses, ces éléments rendent cette étude totalement irrecevable.

**Conclusion pour ce point de mesure n° 5**

Fiche point de mesure n°5 – Le Jacquelin			
Description de l'environnement			
Adresse :	19 Route de Lenclotre 86140 Doussay	Type d'habitat :	Village (la mesure est réalisée en périphérie du village, dans la partie de la zone d'habitation la plus proche des éoliennes envisagées, où les bruits de voisinage et d'activité humaine sont jugés moins importants).
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier, Élevage de chiens, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bonne, plutôt conservatrice

**FAUX**

**FAUX**

**FAUX**

6 - Fiche Point de mesure n°6 – Le Cormier :

Fiche ***Sans objet*** puisque les conditions de pose du micro ne respectent pas les préconisations (et règles) élémentaires permettant des mesures représentatives des conditions réelles.

7 - Fiche Point de mesure n°7 – L'angle :

Fiche ***Sans objet*** puisque les conditions de pose du micro ne respectent pas les préconisations (et règles) élémentaires permettant des mesures représentatives des conditions réelles.

8 - Fiche Point de mesure n°8 – La Prinche Page 28/86 :

« La Prinche 86140 Savigny-sous-Faye » comme mentionné **n'existe pas**.

« La Prinche » est situé sur la commune de Doussay

Extrait de la fiche de présentation du point de mesure n°8 :

La croix rouge posée par le promoteur est en effet le lieu du point de mesure.

Toutefois, ce lieu n'a pas pour adresse « La Prinche » à Savigny-sous-Faye.

Comme présenté sur la photo satellite suivante, la flèche blanche matérialisant le sens de propagation du bruit éolien (sens éoliennes vers habitation) démontre que la maison lieu de prise de mesure du bruit n'est pas la plus proche des éoliennes puisque la ferme voisine (réellement n°44 « la Prinche » à Doussay) est sans ambiguïté la plus proche.

**Concernant les « sources sonores environnantes », l'état présenté est incomplet et très largement sous-évalué. En effet, sont présentes au sein de la ferme voisine plusieurs oies que l'on peut entendre à plusieurs centaines de mètre. Le technicien en charge de la pose et retrait du micro ne pouvait sincèrement pas ignorer la présence de ces oies.**



**En conclusion pour ce point de mesure n°8 :**

Fiche point de mesure n°8 – La Prinche			
Description de l'environnement			
Adresse :	La Prinche 86140 Savigny-sous-Fay	Type d'habitat :	Maison isolée
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier de la D72, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bonne

**9 - Fiche Point de mesure n°9 – La Brosse Page 29/85 :**

Pour ce point de mesure, **seules les 2 photos satellite sont vraies.**

**Adresse fausse :** L'adresse mentionnée se situe sur la commune de Cernay à environs 2 Km.  
La « vraie » adresse de ce point de mesure est semble-t-il le n°8, Lieu-dit La Brosse  
 86140 Savigny-sous-Faye

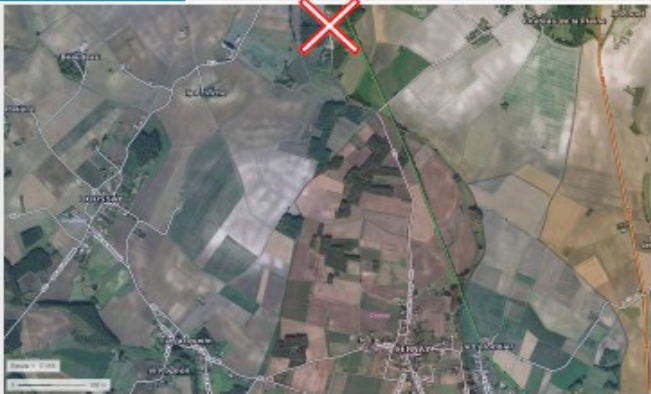


Sources sonores environnantes **fausses** : AUCUN élevage de chien à moins de 3Km

Végétation proche **fausse** : « Abondance » à Forte au lieu de Moyenne

Représentativité des sources sonores **fausse** : densité de la végétation proche et sources sonores environnantes mal identifiées.

**Photographie** présentant l'environnement de la pose du micro **FAUSSE** :cette maison représentée sur la photo est située au n°3 Lieu-dit Soudun à Savigny-sous-faye et non au lieu-dit La Brosse comme le laisseraient supposer les 2 photos satellite, ni à Cernay rue des bleuets comme mentionné.

Donc en conclusion **TOUT EST FANTAISISTE** pour ce point de mesure :

Fiche point de mesure n°9 – La Brosse			
Description de l'environnement			
Adresse :	6 Route des Bleuets 86140 Cernay	Type d'habitat :	Hameau
Sources sonores environnantes:	Bruit de végétation, Trafic routier, Élevage de chiens, Avifaune.	Représentativité des sources sonores au point de mesure par rapport à la zone d'habitations :	Bonne, plutôt conservatrice
 <p>Vue aérienne large (la croix représente la position du microphone)</p>		 <p>Le sens de la flèche matérialise le sens de propagation des bruit éoliens (sens éoliennes vers habitation)</p>	
Végétation proche	Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Feuillu <input type="checkbox"/> Résineux	
	Présence de feuilles :	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Peu (<20%) <input type="checkbox"/> Modérée (20-80%) <input type="checkbox"/> Beaucoup (>80%)	
	Abondance :	Moyenne	
			

Au vu de tous ces éléments, il est clair que cette étude manque totalement de professionnalisme. Comment pouvez-vous considérer que cette étude soit recevable alors qu'il y a un mélange entre tous les points de mesure, les lieux de prise de mesure et l'enregistrement des sources sonores, qui servent à définir le bridage à adopter. Ce bridage proposé par ENERGITER sera alors totalement inadapté.

Pour cette étude d'impact acoustique fantaisiste, merci de rendre un avis défavorable.